



JEUNES ACTIFS  
18/29 ANS

**Je VEUX**  
être accompagné  
pour réussir  
ma vie active !

Coup  
d'enVoi



On est là pour vous aider



# Coup d'envoi



**ICI**, quand on veut réussir  
dans la vie active, **on peut.**

Vous voulez votre indépendance financière ?

Votre banque vous écoute pour mieux vous accompagner.

Pour vous aider à vous lancer ou vous installer dans la vie active, la Société Générale a créé avec **Coup d'Envoi**, un ensemble d'offres et de services adaptés aux besoins et impératifs des Jeunes Actifs.

**Découvrez les avantages de l'offre Coup d'Envoi** et profitez-en sans plus tarder en prenant **rendez-vous avec votre Conseiller.**

## **Votre Conseiller est là pour vous aider à suractiver votre vie active.**

Tout commence par un **Entretien Coup d'Envoi**.

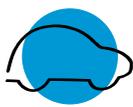
Cette rencontre avec votre Conseiller permet de faire un tour d'horizon complet de votre situation personnelle et professionnelle et d'étudier ensemble vos projets.

Au cours de ce rendez-vous, votre Conseiller pourra, par exemple :

- Vous présenter les services qui permettent de gérer gratuitement<sup>(1)</sup> vos comptes, où et quand vous voulez.
- Vous proposer une autorisation de découvert<sup>(2)</sup> adaptée à vos nouveaux revenus et à vos nouveaux besoins.
- Vous aider à financer vos projets : installation, achat d'une voiture, projet immobilier...
- Vous permettre de vous constituer une épargne en vue d'un projet ou simplement "au cas où".

Une fois vos besoins définis, votre Conseiller peut vous guider et vous accompagner. Prenez vite rendez-vous !

... rencontrez-le dans le cadre de  
**l'entretien Coup d'Envoi !**



# Je VEUX

mon chez-moi à moi rien qu'à moi

## vous avez la clé ?



SURACTIVEZ VOTRE AVENIR

# ICI... On vous ouvre toutes les portes !

## Tout pour réussir votre installation !

### Votre Banque se porte caution :

avec la **Caution Loyer Coup d'envoi**<sup>(19)</sup>, la Société Générale s'engage auprès de votre bailleur pour lui garantir le bon paiement des loyers.

Renseignez-vous auprès de votre Conseiller.

### ● Pour ceux qui s'installent : le Prêt Direct Alterna<sup>(20)</sup> !

Pour faire face aux dépenses liées à votre emménagement (déménagement, électroménager, décoration...), la Société Générale vous propose le **Prêt Direct Alterna**<sup>(20)</sup>...

- ▶ **utilisez-le pour tous vos projets**, de 750 € à 3 800 €<sup>(21)</sup>, sans justificatif de dépenses,
- ▶ **bénéficiez d'un taux fixe connu à l'avance**,
- ▶ **étalez vos remboursements** sur une durée de 12 à 48 mois, en fonction de votre budget,
- ▶ **profitez-en sans frais de dossier, ni frais de gestion.**



Un taux préférentiel pour votre Prêt Direct Alterna<sup>(20)</sup>.

**Exemple :** pour 3 000 € empruntés sur 36 mois au TEG annuel fixe de 6,15 %, vous remboursez pour cette seule et unique utilisation de votre ouverture de crédit, 36 mensualités de 91,37 € ! (hors assurance DIT facultative<sup>(22)</sup>). Le coût total de cette utilisation particulière correspondant au montant des intérêts s'élève à 289,32 €. Conditions en vigueur au 01/08/2009 pour un décaissement effectué le 24 du mois.

- Le **Prêt Direct Alterna**<sup>(20)</sup> est une utilisation spécifique (à TEG fixe et remboursable sur une durée déterminée) d'Alterna<sup>(23)</sup>. Alterna est une ouverture de crédit renouvelable d'une durée d'un an.

**Exemple :** à titre indicatif pour une utilisation unique d'Alterna<sup>(23)</sup> par virement standard pour un montant de 400 €, vous réglerez 14 mensualités de 30 € (hors assurance facultative<sup>(22)</sup>) et une 15<sup>e</sup> mensualité de 26,25 €. Le Taux Effectif Global annuel révisable est de 17,60 % l'an (hors assurance DIT facultative<sup>(22)</sup>). Le coût total de votre crédit, pour cette seule et unique utilisation, s'élève à 46,25 €, correspondant au montant des intérêts. Conditions en vigueur au 01/08/2009.

**Pour vos besoins de financement supérieurs à 3 800 €, voir le prêt Expresso page 8.**

(19) Dans la limite de 12 mois de loyer charges comprises et d'un plafond de 12 000 €, sous réserve de l'acceptation de votre dossier. Les frais de dossier s'élèvent à 30 €. Une commission de 2% par an du montant de la caution sera perçue d'avance mensuellement sur votre compte jusqu'à mainlevée de la caution. Offre réservée aux Jeunes Actifs de 22 à 29 ans. Tarifs en vigueur au 01/09/2009.

(20) Utilisation à taux et durée spécifique dans le cadre de l'ouverture de crédit renouvelable Alterna par notre filiale Sogéfinancement S.A.S., prêteur, 59, avenue de Chatou 92853 Rueil Malmaison cedex, 394 352 272 RCS Nanterre. Elle figure sur une ligne spécifique de votre relevé mensuel Alterna étant précisé que la mensualité est intégrée dans la mensualité globale des utilisations standards Alterna, s'il en existe. Vous disposez du délai légal de rétractation de 7 jours à compter de votre acceptation pour renoncer au crédit. (21) Dans la limite de votre réserve disponible. (22) Contrat d'assurance collective (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, invalidité, incapacité de travail) souscrit par SOGEFINANCEMENT auprès de SOGECAP - compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le code des assurances. Ce contrat est présenté par la Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07022493 Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61, rue Taitbout - 75009 PARIS

(23) Ouverture de crédit renouvelable d'un an consentie sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre filiale Sogéfinancement S.A.S., prêteur, au capital de 2 820 000 €, 59, avenue de Chatou 92853 Rueil Malmaison cedex, 394 352 272 RCS Nanterre. Le coût total du crédit varie en fonction de la durée et du montant utilisé. Vous disposez du délai légal de rétractation de 7 jours à compter de votre acceptation pour renoncer au crédit.



# Acheter un logement

Préparez votre **achat immobilier...**

- **Préparez votre projet immobilier :**

avec le **Plan Épargne Logement (PEL)**, vous épargnez à votre rythme pour bâtir votre apport personnel et concrétiser votre projet immobilier dans quelques années.

**Les atouts du PEL :**

- ▶ votre épargne est rémunérée à **2,50 % l'an<sup>(24)</sup>** garantis et nets d'impôt pendant 12 ans, jusqu'à 61 200 €,
- ▶ à l'ouverture de votre PEL, vous versez un **minimum de 225 €** et vous l'alimentez ensuite à partir de 45 € / mois pour vous constituer votre apport personnel,
- ▶ au bout de 4 ans, vous pouvez **demande un prêt jusqu'à 92 000 €<sup>(25)</sup>** au TEG annuel de 4,57% assurance DIT obligatoire incluse (déterminé à la souscription du PEL), en cas de réalisation d'un Prêt Epargne Logement<sup>(26)</sup>, vous pouvez bénéficier d'une prime d'Etat de 1 %<sup>(27)</sup> plafonnée à 1 525 €.

**Exemple :** Si vous versez **10 000 €** à l'ouverture de votre PEL puis **150 €** chaque mois pendant 5 ans, vous disposerez d'un capital de **20 904 €** (hors prime d'Etat). Vous pourrez alors bénéficier d'un prêt immobilier<sup>(26)</sup> d'un montant de **61 794 €** sur 6 ans au TEG annuel de 4,57 % assurance DIT obligatoire incluse<sup>(28)</sup>. La mensualité, assurance incluse, sera de **982,87 €** pour un coût total de crédit de **8 972,64 €**.



+ d'infos sur

pour réaliser une simulation d'épargne :  
[www.particuliers.societegenerale.fr](http://www.particuliers.societegenerale.fr) /  
Espace "Moins de 30 ans"/ Jeune actif

(24) Taux nominal annuel net, hors prime d'Etat versé lors de la réalisation d'un prêt au 01/09/2009, et hors prélèvements sociaux pour les PEL souscrits depuis le 01/08/2003. Les intérêts sont imposables à partir du 12<sup>e</sup> anniversaire du PEL. (25) Montant du prêt calculé en fonction des intérêts accumulés et de la durée choisie (de 2 à 15 ans). (26) Sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la Société Générale. Conditions au 01/09/2009. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 312-1 et suivants du Code de la consommation, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter. La vente immobilière ou la construction mentionnée est subordonnée à l'obtention du prêt nécessaire à son financement. En cas de non-obtention du prêt immobilier par le demandeur, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées. Frais de dossier variant selon le type de prêt.



## ... OU achetez dès maintenant !

- Si vous êtes prêt lancez votre projet :

La **Solution 1<sup>ère</sup> acquisition** est le prêt imaginé pour les Jeunes Actifs qui réalisent leur premier achat immobilier. Tout a été pensé pour vous simplifier la tâche :

- ▶ un **financement jusqu'à 100 %** de votre acquisition<sup>(26)</sup>,
- ▶ **des mensualités modulables** à la hausse comme à la baisse pour suivre l'évolution de vos revenus ou les aléas de votre vie personnelle et professionnelle,
- ▶ un **taux fixe et constant** sur toute la durée du prêt pour investir l'esprit libéré,

Et pour une sérénité totale, **votre Conseiller vous accompagne** tout au long de votre projet.



Une assurance DIT<sup>(28)</sup> couvrant le prêt à un prix très attractif pour les Jeunes Actifs.

+ d'infos sur

Pour préparer votre projet, réaliser des simulations et même effectuer une demande de prêt en ligne : [www.particuliers.societegenerale.fr](http://www.particuliers.societegenerale.fr) / Espace "Moins de 30 ans" / Jeune actif

- Protégez ce qui vous est cher avec **l'Assurance Habitation<sup>(16)</sup>**

proposée par la Société Générale : elle inclut toutes les garanties essentielles à la protection de votre logement (dégât des eaux, incendie, vol...) et s'adapte à votre situation.

### Ses atouts :

- ▶ **la simplicité** : effectuez votre devis gratuitement, en quelques minutes et sans engagement, sans aucun justificatif à fournir, auprès de votre Conseiller ou sur [www.particuliers.societegenerale.fr](http://www.particuliers.societegenerale.fr),
- ▶ **la rapidité** : l'attestation d'assurance demandée par le propriétaire (si vous êtes locataire) vous est remise en agence dès la souscription,
- ▶ **le sur-mesure** : vous pouvez compléter votre formule par des garanties spécifiques pour protéger, par exemple, votre vélo, un instrument de musique...
- ▶ **la tranquillité** : si votre logement est assuré et financé par la Société Générale, en cas de sinistre lourd et garanti, les mensualités de votre prêt immobilier sont prises en charge pendant le temps nécessaire à la remise en état des locaux, et ce, jusqu'à 12 mensualités.

(27) La prime d'Etat est plafonnée à 1 525 € et représente 2/5 des intérêts versés par la banque. Les intérêts et la prime d'Etat sont soumis aux prélèvements sociaux. Le versement de la prime d'Etat est conditionné à la mise en place d'un Prêt Epargne Logement. (28) Contrat d'assurance collectif (décès, PTIA, invalidité permanente, incapacité temporaire de travail) souscrit par la Société Générale auprès de SOGECAP, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des assurances). Ce contrat est présenté par la Société Générale en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493. Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61, rue Taitbout 75009 Paris. Exemple type pour une personne âgée de 18 à 35 ans, hors surprime éventuelle. Pour un exemple personnalisé veuillez contacter votre Conseiller.





# Coup d'enVoie

Pour en savoir plus...

- ▶ Contactez directement votre Conseiller en agence.

OU

- ▶ Appelez<sup>(35)</sup>, du lundi au samedi, de 8 h à 22 h le :

**3955** et dites «*Rendez-vous*»  
APPEL LOCAL

- ▶ Connectez-vous sur :

**[www.particuliers.societegenerale.fr](http://www.particuliers.societegenerale.fr)**



(35) Depuis l'étranger et certains opérateurs : + 33 (0) 810 01 39 55 -  
tarif au 01/09/2009 : prix d'un appel local depuis une ligne fixe France Télécom,  
en France métropolitaine. Depuis un autre opérateur en France ou à l'étranger,  
tarification selon l'opérateur.